



RECOMMANDATION DE MISE EN STATU QUO

Les demandes doivent être reçues au siège au moins 90 jours avant le congrès de district et / ou de district multiple. À retourner dûment rempli à eurafriican@lionsclubs.org.

District

N° du club

Numéro du club

Nom du club parrain _____

Raisons pour lesquelles le club doit être mis en statu quo :

☐ L'annulation de la charte du club est recommandée.

Date du congrès de district _____ Dates du congrès de district multiple _____

Signature du gouverneur de district

Date

Signature du premier vice-gouverneur de district

Date

Signature du président de zone

Date



RECOMMANDATION DE MISE EN STATU QUO

Décrire les efforts déployés pour éviter la mise en statu quo du club :

1. Par le gouverneur de district :

2. Par le premier vice-gouverneur de district :

3. Par le président de zone :

4. Par le club parrain :

5. Par le club lui-même :
